

Réunion du Conseil Municipal

Du 13 Décembre 2024

Procès-Verbal de séance

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi treize décembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes HAULBERT, SEBASTIANI-MAYAFFRE, FRIGENZA
Ms. CLUET, FUNEL, CARTON, BOUIX, GUERIN, DUMEZ
Membre(s) excusé(s) : Monsieur André GALFRE, Monsieur Dominique DECLERCQ

Membre(s) absent(s) :

Mme Cécile FRIGENZA est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Cécile FRIGENZA comme secrétaire de séance.

Madame Cécile FRIGENZA est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Monsieur André GALFRE donne pouvoir à Monsieur Claude GUERIN
- Monsieur Dominique DECLERCQ donne pouvoir à Monsieur Frédéric CLUET

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 11 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter le point ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Décision modificative sur le budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal telle que proposée par Monsieur le Maire.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

3. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Novembre 2024
- Présentation des travaux des commissions communales
- Informations sur les réunions communales
- Informations sur les activités intercommunales
- Délibération N° 1 : Demande de subvention du projet de remplacement patrimonial d'une conduite d'eau potable au hameau de La Bâtie
- Délibération N° 2 : Demande de subvention de la deuxième tranche du projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux
- Délibération N° 3 : Demande d'acquisition de la parcelle hébergeant les antennes relais du hameau de la Bâtie
- Délibération N° 4 : Demande d'exposition itinérante de la CCAPV
- Délibération N° 5 : Décision modificative sur le budget primitif 2024
- Point d'information sur les propositions d'acquisition des parcelles de l'ancien hameau de Ville
- Point d'information sur la vente de terrain sur le hameau de Peyroules
- Point d'information sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif
- Questions diverses

4. **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Novembre 2024**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 29 Novembre 2024.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 29 Novembre 2024.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

5. **Signature du procès-verbal de la séance du 29 Novembre 2024**

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Novembre 2024.

6. **Travaux des commissions communales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales suivantes se sont réunies :

- Commission de l'Espace communal le 13/12/2024 ;

Monsieur le Maire demande aux vice-présidents en charge de ces commissions de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus durant ces réunions.

7. **Synthèse des différentes réunions et Informations**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Assemblée générale des maires ruraux 04 au Brusquet le 30/11/2024 ;

8. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la commission urbanisme le 04/12/2024 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la CLECT le 05/12/2024 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la conférence des maires le 05/12/2024 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion du bureau communautaire le 10/12/2024 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la commission culture le 12/12/2024 ;

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

9. Décisions par délégation de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis la dernière séance du conseil municipal.

10. Délibération N° 1 : Demande de subvention du projet de remplacement patrimonial d'une conduite d'eau potable au hameau de La Bâtie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de remplacement patrimonial d'une conduite d'eau potable au hameau de La Bâtie. L'estimation globale des travaux fait apparaître un montant de travaux du projet de 92 010.00 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter des aides auprès de l'Agence de l'Eau et de l'état pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée le plan de financement de cette opération qui s'établit de la manière suivante :

Plan de financement du projet de renouvellement patrimonial d'une conduite d'eau potable au hameau de La Bâtie	
Renouvellement patrimonial d'un linéaire de 410 ml d'une conduite d'eau potable au hameau de La Bâtie.	92 010.00 €
Aléas de 12 % pour les aléas et les imprévus sur le projet.	9 201. 00 €
Montant HT de l'opération	101 211, 00 €
T.V.A.	20 242.20 €
Subvention de l'état au titre de la D.E.T.R. 2025 (40 %)	40 484.40 €
Subvention de l'Agence de l'Eau (30 %)	30 363.30 €
Autofinancement total de la Commune	30 363.30 €
Autofinancement total de la Commune + TVA	50 605.50 €
Montant TTC de l'opération	121 453.20 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération de renouvellement patrimonial d'un linéaire de 410 ml d'une conduite d'eau potable au hameau de la Bâtie tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2025 pour le projet de renouvellement patrimonial d'un linéaire de 410 ml d'une conduite d'eau potable au hameau de la Bâtie pour un montant de 40 484.40 €,
- **Sollicite** au titre de la D.E.T.R. 2025 une subvention auprès de l'état à hauteur de 40 % du montant H.T (montant subventionnable),
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le projet de renouvellement patrimonial d'un linéaire de 410 ml d'une conduite d'eau potable au hameau de la Bâtie pour un montant de 30 363.30 €,
- **Sollicite** auprès de l'Agence de l'Eau une subvention auprès de l'état à hauteur de 30 % du montant H.T (montant subventionnable),
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Montant H.T avec imprévus	101 211.00 €
Subvention de l'état D.E.T.R. 40 %	40 484.40 €
Subvention de l'Agence de l'Eau 30 %	30 363.30 €
Autofinancement	30 363.30 €
Autofinancement + TVA	50 605.50€
Montant T.T.C	121 453.20 €

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

11. Délibération N° 2 : Demande de subvention de la deuxième tranche du projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les derniers travaux sur le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux. Pour rappel, ce projet a été initié à l'automne 2022 par la volonté des élus de la commune de répondre aux multiples sollicitations des habitants de ces hameaux. Il est porteur de plusieurs enjeux :

- Améliorer la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux sur l'ensemble de la traversée d'agglomération ;
- Sécuriser les arrêts de transport scolaire ;
- Sécuriser le cheminement des piétons dans le cœur de hameau ;
- Réduire la vitesse des véhicules qui traversent l'agglomération ;
- Embellir et marquer les entrées et les sorties d'agglomération ;

Après plusieurs réunions de travail avec le maître d'œuvre, une version définitive du projet a été arrêté. Ce projet sera découpé en deux tranches de travaux, l'une réalisée en 2024 et l'autre réalisée en 2025. Le coût estimatif du projet s'élève à 195 660, 21 € TTC et se décompose de la manière suivante :

- Tranche N° 1 – Année 2024 : 101 696, 40 € TTC
- Tranche N° 2 – Année 2025 : 93 963, 81 € TTC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter des aides auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence au titre du FODAC et des amendes de police pour la réalisation de la deuxième tranche de travaux de ce projet.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée le plan de financement de la deuxième tranche de cette opération qui s'établit de la manière suivante :

Plan de financement du projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux – Tranche N° 2	
Sécurisation de la traversée du hameau de Peyroules incluant 12 % pour les aléas et les imprévus sur le projet	56 390, 38 €
Sécurisation de la traversée du hameau de La Foux incluant 12 % pour les aléas et les imprévus sur le projet	21 912, 80 €
Montant HT de l'opération	78 303, 18 €
T.V.A.	15 660, 63 €
Subvention du Conseil Départemental 04 au titre du FODAC 2025 (13, 79 %)	10 800, 00 €
Subvention du Conseil Départemental 04 au titre des amendes de police 2025 (38,31 %)	30 000, 00 €
Autofinancement total de la Commune + TVA	53 163, 81 €
Montant TTC de l'opération	93 963, 81 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le plan de financement de la deuxième tranche de l'opération de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FODAC 2024 pour le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux pour un montant de 10 800, 00 €,
- **Sollicite** au titre du FODAC 2025 une subvention auprès du Conseil Départemental 04 à hauteur de 13, 79 % du montant H.T (montant subventionnable),
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux pour un montant de 30 000, 00 €,
- **Sollicite** au titre des amendes de police une subvention auprès du Conseil Départemental 04 à hauteur de 38, 31 % du montant H.T (montant subventionnable),
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Montant H.T avec imprévus	78 303. 18 €
Subvention du CD04 FODAC 13,79 %	10 800. 00 €
Subvention du CD04 amendes de police 38, 31 %	30 000. 00 €
Autofinancement + TVA	53 163. 81 €
Montant T.T.C	93 963. 81 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUXX	X		
Eric DUMEZ	X		

12. Délibération N° 3 : Demande d'acquisition de la parcelle hébergeant les antennes relais du hameau de la Bâtie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par l'entreprise HIVORY, actuellement locataire de la parcelle communale cadastrée WC 14 sur le hameau de la Bâtie pour l'exploitation des infrastructures de télécommunication mobile, afin de manifester son intérêt auprès de la commune pour le rachat de la parcelle.

Cette démarche de l'entreprise HIVORY s'inscrit dans sa stratégie de rationalisation visant à aligner ses activités avec sa politique interne et à assurer une gestion sécurisée et efficace de son patrimoine. Désormais, la politique de cette entreprise privilégie l'acquisition d'espaces plutôt que leur location.

L'entreprise justifie sa proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée WC 14 en mettant en avant le fait de valoriser l'emplacement concerné tout en sécurisant un montant conséquent. Ceci afin de protéger la commune des incertitudes liées à la perte potentielle de loyers. De plus, l'entreprise propose une clause de rétrocession de la parcelle à la commune dans le cas où les infrastructures de téléphonies venaient à être démantelées. L'entreprise HIVORY s'engage à rétrocéder la micro-parcelle contre paiement d'un montant forfaitaire de 100 EUR par le vendeur.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'un exemple de promesse de vente a été communiqué par l'entreprise HIVORY et qu'après analyse du dossier, la proposition d'acquisition porte sur un montant de 817 € par m², soit 81 700 € pour une superficie de 100 m² correspondant à la superficie sollicitée par l'entreprise HIVORY. Il est bien entendu que l'ensemble des frais liés à cette transaction seront intégralement pris en charge par l'entreprise HIVORY.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 0 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de refuser la proposition de vente de la parcelle communale cadastrée WC 14 formulée par l'entreprise HIVORY telle que présentée par Monsieur le Maire ,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à l'entreprise HIVORY,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET		X	
Roger FUNEL		X	
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE		X	
Lise HAULBERT		X	
Cécile FRIGENZA		X	
Dominique DECLERCQ		X	
Laurent CARTON		X	
André GALFRE		X	
Claude GUERIN		X	
Gérard BOUIX		X	
Eric DUMEZ		X	

13. Délibération N° 4 : Demande d'exposition itinérante de la CCAPV

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CCAPV propose des expositions itinérantes dans les communes du territoire. Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes expositions itinérantes proposées et demande à l'assemblée de se positionner sur une thématique pour l'année 2025.

Au terme des discussions, l'assemblée se positionne sur l'exposition « Régalades » dans la thématique « Alimentation »

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la demande de l'exposition itinérante « Régalades » à la CCAPV pour la période d'Avril ou Mai 2025 telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

14. Délibération N° 5 : Décision modificative sur le budget primitif 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de provisionner dans la section de fonctionnement du budget primitif 2024 des crédits supplémentaires à l'article 66111 afin de régler les charges de personnel. Le montant des crédits supplémentaires à allouer est de 15 500 €. Il propose donc à l'assemblée la décision modificative sur le budget primitif 2024 comme suit :

Article	Libellé	BP 2024 + DM	Modification	Total
Fonctionnement Dépenses	6413	12 000.00 €	+ 300.00 €	12 300.00 €
	6450	10 500.00 €	+14 200.00 €	24 700.00 €
	615228	15 006.77 €	- 5 000.00 €	10 006.77 €
	615232	50 000.00 €	- 4 500.00 €	45 500.00 €
	622	14 000.00 €	-5 000.00 €	9 000.00 €
Total		101 506.77 €	0 €	101 506.77€

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de procéder à la modification budgétaire dans la section de fonctionnement telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

15. Point d'information sur les propositions d'acquisition des parcelles de l'ancien hameau de Ville

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur les demandes d'acquisition des habitations du hameau de Ville.

16. Point d'information sur la vente de terrain sur le hameau de Peyroules

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier de la famille REBUFFEL qui propose à la commune l'acquisition des parcelles cadastrées B 1418 et B1087 d'une superficie respective de 4 412 m² et de 900 m².

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que ces parcelles présentent un intérêt pour la commune dans la perspective d'un projet de création d'un nouveau cimetière. Il propose donc à l'assemblée de formuler une offre d'acquisition de ces parcelles pour un montant de 12 000 € ce qui correspond au prix proposé par la famille REBUFFEL.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** de formuler une offre d'acquisition des parcelles cadastrées B 1418 et B1087 auprès de la famille REBUFFEL,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

17. Point d'information sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur les travaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

18. Questions Diverses

18.1. Etude de valorisation du hameau de Ville

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation concernant l'étude de valorisation du hameau de Ville. Suite à l'indisponibilité de Mr Boutin, une réunion de restitution va être planifiée au mois de Janvier.

18.2. Eligibilité à la fibre optique pour les hameaux de La Bâtie et du Mousteiret

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité le responsable de l'entreprise XP-Fibre afin de connaître les échéances de disponibilité de la fibre optique sur les hameaux de La Bâtie et du Mousteiret. Concernant le hameau du Mousteiret, les travaux devraient être terminés à la fin du premier semestre 2025. Concernant le hameau de La Bâtie, aucune date n'est encore communiquée. Monsieur le Maire va solliciter à nouveau l'entreprise XP-Fibre afin d'obtenir une échéance pour la finalisation des travaux d'acheminement de la fibre optique sur le hameau de La Bâtie.

18.3. Entretien du chemin du Villard

Madame Lise HAULBERT informe l'assemblée que des travaux de nettoyage du cours d'eau le long du chemin du Villard ont été réalisés. Il reste désormais à évacuer l'arbre au niveau du busage. Monsieur le Maire va étudier les solutions envisageables afin d'évacuer cet arbre.

18.4. Devis pour la réalisation de toilettes sur le parking du canyon du Haut Jabron

Monsieur Claude GUERIN propose à Monsieur le Maire de solliciter des entreprises de maçonnerie locales pour obtenir des devis pour la construction de toilettes à proximité du parking d'accès au canyon du Haut-Jabron. Monsieur le Maire valide cette proposition et charge Monsieur Claude GUERIN de réaliser ces devis.

18.5. Organisation de l'évènement du 08/08/2025 au hameau de Ville

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'organiser une réunion avec la CCAPV pour définir le programme de la journée du 08/08/2025 au hameau de Ville. Il va proposer à la guide conférencière plusieurs dates à la fin du mois de Janvier pour planifier cette réunion.

18.6. Noël de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Noël des enfants de la commune sera organisé le samedi 21 décembre à partir de 15h00.

18.7. Bulletin Municipal

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire un point de situation sur la prochaine édition du bulletin municipal. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la rédaction des articles du prochain bulletin est en cours et que la parution du bulletin est prévue pour la mi-janvier.

19. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 13 décembre 2024.

La séance levée : 22h40

**F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES**

A blue ink signature of F. Cluet, consisting of a large, stylized 'F' and 'C' followed by 'LUET'.

**C. FRIGENZA
La secrétaire de séance**

A blue ink signature of C. Frigenza, consisting of a large, stylized 'C' and 'F' followed by 'FRIGENZA'.